



Commune de Meroux-Moval Compte-rendu du Conseil Municipal du 02 juillet 2020

Le Conseil Municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance publique, le jeudi 02 juillet 2020, à 20 h 00, à l'espace Part'Agés.

Membres présents : Nathalie BESSE, Emmanuelle BOHL, Emmanuel CABETE, Victor CABETE, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Jean-Pierre GODEAU, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Guy JACQUES, Delphine JEANBLANC, Christelle KLEIN, Michel LEBEUF, Brigitte MAGNIN, Sandrine MAGRIS, Marie MINGARDO, Agnès PARROT, Jean-Marc TOCHON et Jean-Marc WULLENS

Membre absent et excusé : aucun

Secrétaire de séance : Jean-Marc TOCHON

Les deux conseillers suppléants, Jessica RICHERT et Rémi TOCHON, sont présents.

Deux personnes sur les sièges réservés au public ainsi que le correspondant de l'Est Républicain.

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 18 juin 2020.

Le compte rendu de la séance du 18 juin est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1) Délibérations

a. Approbation du compte administratif 2019

Le maire présente l'état des comptes de la commune qui, fin 2019, font apparaître des excédents de clôture de 472 744,64 euros en fonctionnement et de 57 435,85 en investissement.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour l'approbation de ce compte administratif (le Maire quitte la salle et ne prend pas part à ce vote).

b. Approbation du compte de gestion 2019

Le compte de gestion de la commune fait apparaître les mêmes chiffres que le compte administratif.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour l'approbation de ce compte de gestion.

c. Affectation des résultats

Les excédents de clôture sont reportés sur les budgets 2020 de la commune.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour l'affectation des résultats.

d. Vote du budget primitif 2020

Le maire présente et commente les budgets 2020 qui s'équilibrent à 637 086,26 euros en dépenses et en recettes d'investissement. Dépenses de fonctionnement : 944 322,59 € et recettes de fonctionnement : 1 137 344,64 €. Ces deux budgets ont été envoyés aux conseillers, pour étude, avant la réunion de ce jour. Des réponses sont apportées aux questions des conseillers.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour ce budget 2020.

e. Vente au 16 rue des Chenevières, M. et Mme Jean ENGEL

Cette propriété est construite nettement en dessous du niveau de la voirie, ce qui pose un problème pour l'accès des véhicules dans le garage. Le propriétaire demande à la commune de lui vendre environ 4 m² de terrain communal (surface à déterminer lors du bornage), en bordure de voirie, pour permettre un aménagement qui adoucira la pente.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil autoriser le maire à signer cette vente au tarif de 100 euros du m², avec tous les frais afférents à l'acheteur.

f. Indemnité du Maire

L'indemnité du maire, votée à 47,8 % de l'indice 1027 génère, pour la commune, un montant de charges sociales, de 648 euros par mois. Avec une indemnité de 44 %, les charges sociales, pour la commune, seraient de 71 euros par mois.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour ce nouveau taux de 44 %.

g. Choix du périscolaire sur Vézelois

Les coûts du périscolaire de Vézelois, pour les enfants de Meroux-Moval, ont connu, ces dernières années une progression très importante. Ces coûts sont supportés, en partie, par notre commune (14 600 euros en 2019-2020 à la charge de la commune de Meroux-Moval pour 14 enfants accueillis). Le maire propose que la commune ne paye plus les sommes demandées et que les familles acquittent le tarif "extérieur" (actuellement les enfants de Meroux-Moval ont le même tarif que celui des enfants de

Vézelois). Les enfants de la maternelle ont aussi le choix de venir au périscolaire de Meroux-Moval, qui a la capacité de les accueillir.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour que la commune ne participe plus au coût du périscolaire de Vézelois.

h. Détermination de la taxe d'aménagement de Meroux-Moval

Le taux de la taxe d'aménagement de Meroux-Moval doit être harmonisé entre les taux des deux ex communes de Meroux et de Moval. Proposition d'un taux de 3 %.

Vote à l'unanimité pour ce nouveau taux de 3 % de la taxe d'aménagement.

i. Motion compteur Linky

Le maire donne lecture d'une motion faisant part des inquiétudes des citoyens sur la pose et le fonctionnement des compteurs Linky. Cette motion demande à Territoire d'Energie d'intervenir auprès de l'opérateur pour que chacun ne se voit pas imposer un compteur Linky, mais puisse exercer son libre choix.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour cette motion.

j. Convention pour l'achat de sel de déneigement

Le conseil départemental propose aux communes d'adhérer à un marché d'achat de sel de déneigement à un tarif préférentiel.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour adhérer à ce marché.

k. Carte jeunes

Cette année, la carte jeune sera offerte à tous les jeunes du village jusqu'à l'âge de 18 ans (coût pour la mairie : 7 euros par carte). Chaque jeune devra en faire une demande en mairie.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour offrir la carte jeune.

2) Informations

a. Cadeaux de départ des CM2 au collège

Comme chaque année, une cérémonie mettant à l'honneur les enfants de CM2 allant au collège sera organisée par la commune. Cette année la date retenue est le samedi 4 juillet à 11 h 00. A cette occasion, chaque enfant recevra un bon d'achat et une clé USB de 32 Go.

b. Inscription aux commissions

Les élus sont invités à s'inscrire, comme les habitants du village, dans les commissions municipales.

c. Temps musical organisé par la Poudrière

Pour relancer les activités culturelles, une animation musicale pourrait se tenir dans notre village lors de la semaine 28 ou 29.

d. Election des grands électeurs pour les élections sénatoriales

Un conseil municipal extraordinaire se tiendra le vendredi 10 juillet à 18 h 30 pour élire les 5 grands électeurs de la commune et les 3 suppléants qui éliront les sénateurs à l'automne prochain.

3) Questions diverses

- a. Guy JACQUES évoque les haies des particuliers qui débordent largement sur le domaine public.
- b. Les effectifs à la maternelle de Vézelois, à la rentrée prochaine, sont de 80 enfants. Les directeurs verront entre eux si quelques enfants de grande section de Meroux-Moval pourraient être accueillis à l'école du Vieux Tilleul.
- c. 73 enfants seront accueillis à l'ALSH cet été. Le recrutement d'une quatrième animatrice a été réalisé. Un agrément a été obtenu pour les petits de moins de 6 ans (pour 12 enfants au maximum). Un groupe "ado" fonctionnera aussi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.